

Contrat Local de Santé des Coëvrons 2018 / 2021

Préambule : Le contexte du CLS des Coëvrons

1. Présentation de la Communauté de communes des Coëvrons

La Communauté de communes des Coëvrons, née le 31 décembre 2012 de la fusion de quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et d'un Syndicat à Vocation Economique et Touristique (SVET), se situe à l'est du Département de la Mayenne et au carrefour d'aires d'influence de plusieurs grandes agglomérations (Le Mans, Angers et Rennes voire même Paris).

Ce territoire regroupe aujourd'hui 36 Communes (27 541 habitants) qui s'adaptent aux mutations des territoires et des collectivités territoriales.



Administrativement jeune (5 ans), ce territoire possède néanmoins un long passé de coopération (SVET des Coëvrons créé en 1966) et sa pertinence territoriale ne fait plus débat. Pour autant, d'anciennes habitudes (par secteurs précédents) persistent et les réseaux comme les partenariats se « renégocient » toujours à l'échelle de ce territoire.

2. Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires

Un diagnostic santé partagé a été élaboré à l'échelle du territoire des Coëvons.

Il s'est appuyé sur des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de réaliser un état des lieux de la situation socio-sanitaire et démographique du territoire, et de recenser les attentes et besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social, social, des élus et des habitants.

Quatre groupes de travail ont été formés et se sont réunis une fois sur cette phase de diagnostic en décembre 2016, regroupant différents acteurs et élus selon les thématiques suivantes :

- L'accès aux soins et l'offre de santé,
- Le parcours des personnes souffrant de troubles psychiques ou addictions,
- La prise en charge des personnes dépendantes ou en perte d'autonomie,
- La prévention et promotion de la santé y compris dans le champ santé environnement.

Différents entretiens auprès de partenaires institutionnels impliqués par la démarche ont eu lieu de visu ou par téléphone.

Enfin, des focus groupes habitants ont été rencontrés : 3 groupes réunis en février 2017 selon une logique populationnelle (des personnes âgées, des adolescents, des personnes en situation de précarité) et une enquête en ligne a permis de recueillir l'avis de 334 habitants.

Ces habitants étaient invités à s'exprimer sur l'offre de santé, les besoins, leurs difficultés, leurs souhaits.

Les éléments ci-dessous présentent une synthèse de ce diagnostic santé partagé. Les différents éléments recueillis ont fait l'objet de rapports spécifiques (données quantitatives, groupes de travail, analyse du point de vue des habitants).

Le diagnostic complet est inséré en annexe 4.

2.1 Données socio-démographiques

Entre 2008 et 2013, la croissance démographique a été positive (+1,5 %), mais inégale sur l'ensemble des communes.

L'analyse sociodémographique montre¹ :

- une population plus âgée qu'au niveau départemental, régional et national, avec un indice de vieillissement élevé (13 % de la population a plus de 75 ans) ;
- une part plus importante de « couples sans enfants à charge » (1/3 de la population),
- un taux de chômage inférieur aux taux régional et national (9,4 % contre 13,1% en France) ;
- les catégories socioprofessionnelles des « retraités », des « ouvriers » et des « agriculteurs exploitants » surreprésentées par rapport au département, à la région et à la France ;
- une médiane du revenu disponible par unité de consommation inférieure au département de la Mayenne, à la région Pays de la Loire et à la France.
- un pourcentage de foyers fiscaux imposables également inférieur ;
- une part élevée des personnes de 15 ans ou plus dont les études sont terminées et qui ne possèdent « aucun diplôme ou au plus un BEPC, brevet des collèges ou DNB ».

¹ Extrait du diagnostic santé, Icone Médiation Santé, 2017

⇒ Des déséquilibres territoriaux à prendre en compte²

Le territoire présente une répartition déséquilibrée de sa population. En effet, près des 2/3 des communes ont moins de 500 habitants.

Le territoire bénéficie de l'arrivée de nouvelles populations principalement dans les communes de l'Ouest du territoire (influence de l'aire urbaine de Laval). Les communes situées dans le Nord des Coëvrons principalement présentent un solde migratoire négatif, loin d'être compensé par leur solde naturel, augmentant ainsi les disparités territoriales.

L'ensemble des communes des Coëvrons connaît un phénomène de desserrement des ménages, phénomène constaté à l'échelle national. En 2011, 31.5% des ménages coëvronnais étaient ainsi composés d'une personne.

2.2 Indicateurs de santé

Il n'y a pas de surmortalité générale sur le territoire de santé de proximité des Coëvrons ni de surmortalité prématurée. Il existe en revanche une surmortalité significative pour le suicide.

Le taux d'admission en Affections Longue Durée (ALD) est inférieur à la France notamment pour les admissions pour maladies de l'appareil circulatoire et pour affections psychiatriques.

2.3 L'offre de soins

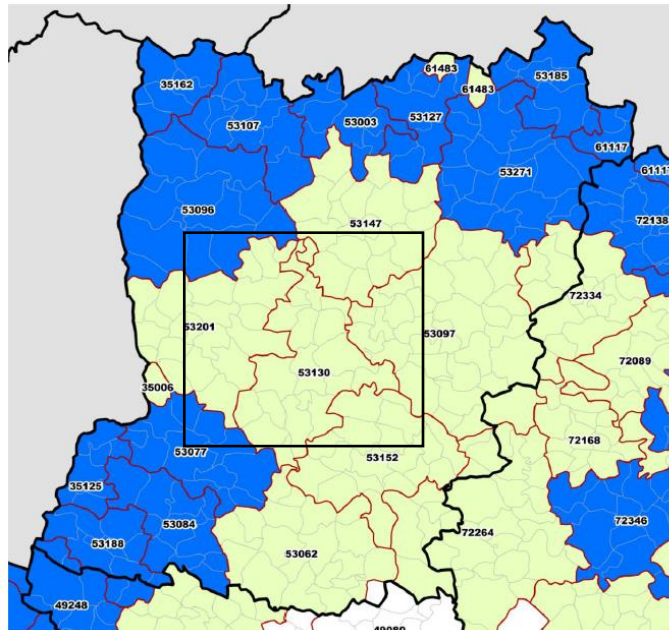
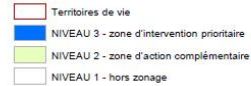
➤ Les professionnels libéraux :

- Une démographie médicale (en nombre de médecins) correcte sur la Communauté de communes qui s'est renforcée récemment (9 médecins généralistes pour 10 000 habitants) mais à relativiser car une fragilité persiste du fait que plus de la moitié des médecins généralistes ont plus de 55 ans et 6 départs en retraite sont prévisibles dans les 5 ans. Leur activité est forte.
- Une densité faible d'infirmiers mais des professionnels jeunes.
- Une densité faible de masseurs-kinésithérapeutes.
- Une densité effondrée des chirurgiens dentistes avec des délais de rendez-vous très allongés.
- L'absence de médecins spécialistes sur la Communauté de communes.
- 2 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sont en fonctionnement à Montsûrs et Vaiges.
- Existence d'un regroupement à Bais.

Le nouveau zonage médecin, publié par l'ARS Pays de Loire, et effectif au 01/01/2018, caractérise le territoire des Coëvrons en Zone d'actions complémentaires (niveau 2) permettant de renforcer les aides à l'installation pour les médecins généralistes.

² Extrait du diagnostic SCOT, citadia, 2014

Zonage Médecin Mayenne



Source : ARS Pays de la Loire - DOA 12/2017

➤ Etablissements de santé :

- Un hôpital de proximité sur Evron de 274 lits et places avec services de médecine et Soins de Suite et Réadaptation.
- Le Centre Hospitalier de Laval est le premier établissement de recours pour l'ensemble des activités médecine, chirurgie et obstétrique.
- Pour la prise en charge et le suivi des personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addictions, des structures existent en proximité sur Evron (Centre Médico-psychologique adulte et enfant, Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel, permanences du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)...)

➤ Les besoins exprimés concernent :

- La pérennité d'une offre de soins locale de professionnels de 1^{er} recours (médecin généraliste, dentiste, kinésithérapeute, orthophoniste) inquiète les usagers rencontrés.
- La coordination entre les établissements de santé et les professionnels libéraux et acteurs médico-sociaux est à poursuivre.
- L'amélioration de l'accès aux soins psychiatriques (pour un meilleur repérage des personnes, de leur suivi) est à travailler.
- Les habitants ont exprimé le fait de renoncer parfois à des soins spécialisés du fait du manque de professionnels ou d'un éloignement trop important des lieux de consultation.

2.4 Le parcours des personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addictions

➤ L'offre en santé mentale :

- En psychiatrie adulte, le taux d'équipement départemental est légèrement supérieur (1,6) à la moyenne nationale, le taux d'équipement départemental en lits et places en psychiatrie infanto-juvénile est lui légèrement inférieur.
- Sur le département : plusieurs établissements prennent en charge les personnes en souffrance psychique : CH de Laval (90 lits), Clinique Notre Dame de Pritz (50 lits), Centre Hospitalier Nord Mayenne (120 lits), Centre de soins la Bréhonnière (30 lits) et le CH du Haut Anjou (25 lits).
- Sur le territoire de la Communauté de communes, on recense un CMP adulte et pédopsychiatrie, Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel.
- Les structures de prise en charge en addictologie regroupent : le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) situé à Laval avec consultations avancées au CH d'Evron, une équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA) aux CH Laval, Mayenne et Château-Gontier, une équipe mobile en addictologie de la Mayenne (EMA), le CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour usagers de Drogues) à Laval.
- D'autres structures participent à l'offre : la maison des Adolescents (permanence à Laval et tous les mercredis après midi à Evron), des associations d'entraide (Alcool assistance, Alcooliques Anonymes, Groupe d'Entraide Mutuelle) présentes sur le département ou sur Evron pour certaines.

➤ Les besoins exprimés concernent :

- Les difficultés d'accès aux soins psychiatriques (délais d'attente allongé pour une consultation).
- Le problème de détection et de repérage précoce des troubles psychiques.
- Insuffisance de connaissance des structures de prise en charge en psychiatrie (structures ou dispositifs et leurs missions).
- Des ruptures identifiées dans le parcours de soins (insuffisance d'articulation entre acteurs).
- La poursuite des formations au repérage de la crise suicidaire.
- Un peu plus de la moitié des répondants à l'enquête se disent « mal ou très mal informés » sur la santé mentale
- Les parents se disent préoccupés par l'éventuel mal être de leur enfant.

2.5 Prise en charge des personnes dépendantes ou en perte d'autonomie

➤ Hébergement :

- Le taux d'équipement, sur le département de la Mayenne, en places en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est supérieur à la France, celui en places dans les structures non EHPAD est inférieur à la France.

- 5 EHPAD sur le territoire avec une offre diversifiée :

Nombre de places EHPAD	460
Nombre de places d'Hébergement Temporaire (HT)	10
Nombre de places d'Accueil de Jour (AJ)	6
Nombre de places en Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)	26
Nombre de places Unité pour Personnes Âgées Désorientées (UPAD)	14

- Autres hébergements : 1 résidence autonomie à l'Hôpital Local d'Evron (52 places), 1 maison temporaire d'hébergement à Saulges (24 places), quelques places d'accueil familial (3 places).

➤ **Maintien à domicile :**

- La Communauté de communes est desservie par des services de coordination et d'aide pour le maintien à domicile : l'antenne de la Maison Départementale de l'Autonomie à Evron, la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie), le dispositif PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie), un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 60 places, 4 services d'aide à domicile ADMR (Aide à domicile en milieu rural) et services de portage de repas.
- La conférence des financeurs récemment mise en place est une ressource permettant le financement d'actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie : elle est à faire connaître pour développer ces actions.

➤ **Concernant les personnes en situation de handicap, plusieurs structures existent pour leur accueil ou leur hébergement aussi bien pour des adultes que des enfants (Maisons d'Accueil Spécialisé, Foyer de vie, Foyer d'Accueil Médicalisé, Classe pour l'inclusion scolaire ...).**

➤ **Des besoins ont cependant été exprimés :**

- Structure mobile gériatrique d'évaluation à domicile de situation aigüe, places d'accueil de nuit, accueil séquentiel, hébergement pour personnes handicapées vieillissantes.
- Améliorer la qualité du maintien à domicile, l'aide à destination des aidants.
- Poursuivre l'inclusion en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap.
- L'isolement de certaines personnes est à travailler tout comme l'accessibilité.
- Améliorer l'information sur les aides et dispositifs disponibles parfois méconnus.

2.6 Prévention et promotion de la santé

➤ **Différentes structures ou dispositifs proposent des actions de prévention ou promotion de la santé :**

- Permanences locales à Evron des structures départementales : Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), Centre Départemental de la Solidarité (assistante sociale, éducateur de prévention, conseillère en économie sociale et familiale, psychologues, permanences de PMI), Maison des Adolescents de Laval, IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé), Caisses d'assurance maladie, dispositifs spécialisés en addictologie (CSAPA / ANPAA), des réseaux de santé (diabète53).

- Des structures, services ou associations implantés localement : les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les centres sociaux, Services enfance-jeunesse et petite enfance de la Communauté de communes, la mission locale, nombreuses associations (sportives culturelles, caritatives, ...).
 - Des coordinations existantes : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le réseau d'écoute des Coëvrans, le groupe prévention suicide des Coëvrans...
- Les besoins exprimés concernent :
- Le renforcement de la visibilité de l'offre déjà présente.
 - Le renforcement des actions de prévention existantes en fonction des besoins (certaines thématiques ont été pointées : parentalité, addictions, ...).
 - La poursuite de la politique en matière d'animation de la vie sociale qui participe au bien être des habitants des Coëvrans.
 - Le renforcement de la coordination des acteurs fortement sollicités et qui s'épuisent.

2.7 Thématiques transversales

- Il est ressorti des différents groupes et entretiens :
- un besoin d'améliorer l'information sur les structures et acteurs de santé du territoire et de leurs missions.
 - parfois des difficultés d'accès physique aux soins ou actions de prévention du fait d'un éloignement géographique, la question du transport pour améliorer l'accessibilité aux différents dispositifs du territoire est essentielle.
 - un besoin de valoriser le territoire pour améliorer son attractivité.
 - l'amélioration de la coordination des différents intervenants du champ de la santé au sens large (acteurs du soin, du médico-social et du social).

3. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) des Pays de la Loire

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 a pour ambition d'améliorer et préserver la santé, tout en veillant à ce que le système de santé soit sûr, de qualité, mieux coordonné et innovant.

Il s'articule autour de deux enjeux majeurs : réduire les inégalités de santé et améliorer l'expérience de l'utilisateur dans son parcours de santé.

Les travaux menés ont mis en évidence cinq priorités de santé pour la région :

- ① La prévention et la lutte contre les addictions,
- ② La santé des jeunes,
- ③ La santé mentale,
- ④ L'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie,
- ⑤ L'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires.

Le Projet Régional de Santé se décline en six orientations stratégiques :

- ① La santé dans toutes les politiques, favorisant la réduction des inégalités de santé ;
- ② Le citoyen, l'utilisateur, acteur de sa santé et de son parcours de santé ;
- ③ Promouvoir collectivement l'autonomie, dans une société inclusive ;
- ④ Accéder à la santé et aux accompagnements utiles et adaptés, au bon moment et au bon endroit ;
- ⑤ Des acteurs coordonnés sur les territoires pour mettre fin au parcours d'obstacle ;
- ⑥ Développer une stratégie de déploiement de l'innovation.

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation transverse ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux et de soutenir les dynamiques locales sur un territoire, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé et des compétences fondamentales des collectivités.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, en assurant à ce niveau la coordination des financeurs, des politiques impactant la santé et des acteurs du territoire.

L'ARS Pays de la Loire a retenu trois thématiques « socles », qui doivent faire l'objet d'une négociation dans chaque contrat signé :

- Prévention, promotion de la santé, santé environnement
- Accès aux soins, offre de santé, éducation thérapeutique du patient (ETP)
- Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ...)

Ces thématiques se retrouvent tant dans le diagnostic que dans le plan d'action du CLS des Coëvrans.

4. Présentation de l'historique en matière de démarches locales de santé sur le territoire et modalités d'articulation possibles

L'engagement de la Communauté de communes des Coëvrans dans le Contrat Local de Santé marque le démarrage de son engagement dans une politique de santé partagée. Effectivement, avant 2017, de multiples initiatives existaient dans les services : habitat indigne, prévention auprès des enfants, activité physique, mais ces actions n'étaient pas coordonnées, et le projet politique en matière de santé était inexistant à l'échelle de la Communauté de communes.

Contrat Local de Santé pour le territoire des Coëvrons

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,
Vu la lettre d'intention/d'engagement du 1^{er} juillet 2016,
Vu le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent Contrat Local de Santé,
Vu la délibération n° 2018 076 du Conseil Communautaire du 28 mai 2018,

Il est convenu ce qui suit :

Titre 1 : Champ du contrat

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.
- La Communauté de communes des Coëvrons.

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu pour le CLS est celui de la Communauté de communes des Coëvrons.

Article 3 : Partenaires

La liste des partenaires est jointe en annexe 2.

Titre 2 : Objet du contrat et engagement des signataires

Article 4 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le diagnostic territorial, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et le travail des groupes ont amené à retenir 5 axes stratégiques pour le contrat local de santé des Coëvrons.

Ces axes se déclinent en 32 actions décrites ci-après.

4.1 Axe stratégique 1 : ACCOMPAGNER LE BIEN VIEILLIR ET NOTAMMENT LE MAINTIEN À DOMICILE SUR LE TERRITOIRE

Action 1.1	Déployer une équipe de soins Alzheimer (ESA) sur la Communauté de communes des Coëvrons
Action 1.2	Favoriser le développement d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) sur le territoire
Action 1.3	Promouvoir le Comité d'Intégration des Acteurs (CIAP) et élargir le nombre de professionnels participants
Action 1.4	Développer la participation aux réunions de concertation MAIA sur le territoire
Action 1.5	Promouvoir la complémentarité des services concourant au maintien et/ou au retour à domicile
Action 1.6	Mettre en place de l'accueil séquentiel
Action 1.7	Organiser un évènement commun entre les différents acteurs (sanitaire, médico-social et social) du territoire autour de la santé de la personne âgée
Action 1.8	Réaliser un guide du maintien à domicile à destination des habitants
Action 1.9	Etendre et développer les actions de prévention auprès des personnes âgées sur l'ensemble du territoire

4.2 Axe stratégique 2 : RENFORCER L'ACCÈS À LA SANTÉ

Action 2.1	Accompagner les projets de santé des professionnels libéraux du territoire
Action 2.2	Accompagner les projets innovants en termes de télémédecine
Action 2.3	Réfléchir sur les possibilités de proposer des postes d'activités mixtes (libérales/salariées) pour les professionnels de santé
Action 2.4	Mettre à disposition une / des solutions d'hébergement pour faciliter l'accueil des stagiaires, internes, remplaçants

4.3 Axe stratégique 3 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION

Action 3.1	Créer un répertoire "Prévention" pour identifier "qui fait quoi ?"
Action 3.2	Être relais des campagnes nationales de prévention
Action 3.3	Consolider le collectif d'acteur de prévention « Réseau d'Ecoute des Coëvrons » du territoire
Action 3.4	Mobiliser le "collectif" sur un thème choisi ensemble de manière à décliner des actions collectivement, sur la base d'une formation thématique commune
Action 3.5	Intégrer la dimension « santé » aux fonctionnements et aux activités des accueils collectifs de mineurs (ACM)
Action 3.6	Promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive pour tous
Action 3.7	Poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat à travers le PIG
Action 3.8	Promouvoir la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant du public sur les Coëvrons
Action 3.9	Promouvoir la qualité de l'air intérieur auprès des habitants sur les Coëvrons
Action 3.10	Diffuser l'information sur les risques allergiques

4.4 Axe stratégique 4 : AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE

Action 4.1	Identifier les acteurs / les ressources / les actions en santé mentale présents sur le territoire
Action 4.2	Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale
Action 4.3	Mettre en place une « commission santé mentale et logement » sur tout le territoire
Action 4.4	Relayer la semaine d'information sur la santé mentale
Action 4.5	Poursuivre les actions relatives à la prévention du suicide

4.5 Axe stratégique transversal : AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES DE SANTE

Action 5.1	Développer et créer des supports de communication adaptés à destination des professionnels et du grand public
Action 5.2	Faire connaître les dispositifs de transport existants
Action 5.3	Continuer l'évaluation des besoins de transport et contribuer à faire évoluer les réponses
Action 5.4	Poursuivre l'accompagnement des personnes vulnérables

Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche action présentant le détail de son contexte et les modalités de sa mise en œuvre. L'ensemble des fiches actions constitue le plan d'actions du Contrat Local de Santé. Il est annexé au présent contrat (annexes 1 et 3).

Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat

Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de trois années, à compter de sa date de signature.

Article 6 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 3 années. Chaque révision donnera lieu à la signature d'un avenant.

Le Contrat Local de Santé fera l'objet chaque année d'un bilan, sous forme de rapport d'activité réalisé selon la trame définie par l'ARS. Ce bilan pourra, le cas échéant, donner lieu à l'adoption d'un avenant, notamment pour élargir ou réviser le plan d'actions.

Article 7 : Contribution des acteurs signataires

L'Agence Régionale de Santé s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS (comité de pilotage et comité technique) ;
- Le co-financement des actions et de leur animation, sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétées ;
- La participation indirecte au déploiement du CLS par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM), des opérateurs ressources intervenant sur le territoire du Contrat Local de Santé, et des établissements médico-sociaux et sanitaires.

La Communauté de communes des Coëvrons s'engage sur :

- La coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé, avec l'appui d'un animateur dans le cadre de ses missions (article 9.4) ;
- La participation au co-financement des actions et de leur animation ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS.

Article 8 : Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fera l'objet de points d'étape réguliers en comité de pilotage afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du contrat et de son plan d'actions.

Un rapport d'activité annuel assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches-action, mais également d'indicateurs concernant la gouvernance et le pilotage du contrat. Pourront également y figurer des indicateurs de résultat qui serviront de base à la future évaluation.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des trois ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets.

Article 9 : Gouvernance

9.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est constitué de :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- La Communauté de communes des Coëvrons

Et des partenaires invités représentant :

- le Département de la Mayenne
- l'Hôpital de proximité d'Evron
- l'Education Nationale
- les Caisses d'Assurance Maladie (CPAM, MSA), la Caisse d'Allocations Familiales
- les professionnels de santé libéraux

Des habitants du territoire seront invités (représentants d'associations de malades ou d'usagers).

Il a pour mission de piloter le Contrat Local de Santé et notamment de :

- Veiller à la mise en œuvre du contrat et à son actualisation régulière ;
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ;
- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ;
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat ;
- Veiller à la bonne articulation entre le Contrat Local de Santé et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national.
- Arbitrer certaines décisions relevant de champs concernant potentiellement les deux signataires du présent contrat.

Concernant le choix des grandes orientations du CLS et de leurs ajustements, seuls les signataires du contrat sont décisionnaires.

Il se réunit une à deux fois par an.

9.2 Comité technique

Le comité technique est constitué :

- des représentants de l' Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- des représentants de la Communauté de communes des Coëvrons

Il a pour mission de :

- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et avec les autres dispositifs présents sur le territoire ;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du CLS ;
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Santé et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ;
- Valider les éléments à présenter au Comité de Pilotage, pour information ou décision ;
- Contribuer à la démarche évaluative du CLS : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage.

Il se réunit deux fois par an.

9.3 Groupes de travail par axe stratégique

Selon les besoins et compte tenu des projets, des groupes de travail pourront être constitués.

Ils auront en charge la mise en œuvre de temps d'échanges et de pratiques entre les professionnels concernés par l'axe thématique.

Chaque groupe se réunit, à l'initiative de l'animateur CLS, selon les besoins.

9.4 L'animateur du CLS

L'animateur est recruté par la Communauté de communes des Coëvrons.

Il a pour mission :

- D'animer le Contrat Local de Santé et de faire le lien entre les différentes instances, de participer à la coordination entre les acteurs du contrat ;
- De favoriser les échanges entre les acteurs locaux, d'animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales ;
- D'organiser les réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique, notamment en préparant les supports nécessaires ;
- D'accompagner les porteurs d'actions, en tant que de besoin, dans le déploiement des actions inscrites dans le plan d'actions du Contrat Local de Santé ;
- De veiller à la bonne articulation entre les actions d'un axe stratégique ou avec d'autres dispositifs proches ;

- D'assurer le suivi des indicateurs, de proposer des outils d'évaluation du Contrat Local de Santé (en particulier évaluation de la gouvernance, de la participation des usagers, ...) ;
- De réaliser le rapport d'activité annuel ;
- D'assurer la saisie sur OSCARS (Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé) des actions du Contrat Local de Santé portées par la collectivité, et de promouvoir l'utilisation de l'outil OSCARS auprès des partenaires porteurs d'actions dans le Contrat Local de Santé.
- De piloter directement certaines actions telles que mises en évidence dans les fiches actions des différents axes décrits ci-après en annexe.

A Evron, le 12 juin 2018

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire,

Le Président de la Communauté de communes
des Coëvrons,

Jean-Jacques COIPLÉ

Joël BALANDRAUD

ANNEXE 1 : Récapitulatif des Fiches actions

AXE STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LE BIEN VIEILLIR ET NOTAMMENT LE MAINTIEN À DOMICILE SUR LE TERRITOIRE			
OBJECTIF GENERAL : FLUIDIFIER LES PARCOURS DES PERSONNES DEPENDANTES OU EN PERTE D'AUTONOMIE		Pilote	Action Nouvelle ou action valorisée
Action 1.1	Déployer une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) sur la Communauté de communes des Coëvrons	CCAS Laval	Action valorisée
Action 1.2	Favoriser le développement d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) sur le territoire	Hôpital de proximité Evron	Action nouvelle
Action 1.3	Promouvoir le Comité d'Intégration des Acteurs (CIAP) et élargir le nombre de professionnels participants	MAIA	Action valorisée
Action 1.4	Développer la participation aux réunions de concertation MAIA sur le territoire	MAIA	Action valorisée
Action 1.5	Promouvoir la complémentarité des services concourant au maintien et/ou au retour à domicile	Hôpital de proximité Evron CC / animateur CLS	Action nouvelle
Action 1.6	Mettre en place de l'accueil séquentiel	Hôpital de proximité Evron	Action nouvelle
Action 1.7	Organiser un évènement commun entre les différents acteurs (sanitaire, médico-social et social) du territoire autour de la santé de la personne âgée	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 1.8	Réaliser un guide du maintien à domicile à destination des habitants	MDA et animateur CLS	Action nouvelle
OBJECTIF GENERAL : PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE		Pilote	Action Nouvelle ou action valorisée
Action 1.9	Etendre et développer les actions de prévention auprès des personnes âgées sur l'ensemble du territoire	Animateur CLS	Action nouvelle

AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'ACCÈS À LA SANTÉ

OBJECTIF GENERAL : PERENNISER ET RENFORCER L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE		Pilote	Action Nouvelle ou action valorisée
Action 2.1	Accompagner les projets de santé des professionnels libéraux du territoire	Professionnels de santé libéraux	Action nouvelle
Action 2.2	Accompagner les projets innovants en termes de télémedecine	Hôpital de proximité d'Evron et services associés	Action nouvelle
OBJECTIF GENERAL : FAVORISER LA VENUE DE PROFESSIONNELS DE SANTE SUR LE TERRITOIRE		Pilote	Action Nouvelle ou action valorisée
Action 2.3	Réfléchir sur les possibilités de proposer des postes d'activités mixtes (libérales/salariées) pour les professionnels de santé	Hôpital de proximité d'Evron	Action nouvelle
Action 2.4	Mettre à disposition une / des solutions d'hébergement pour faciliter l'accueil des stagiaires, internes, remplaçants	Animateur CLS	Action nouvelle

AXE STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION

OBJECTIF GENERAL : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTE ET LA PREVENTION		Pilote	Action Nouvelle ou action valorisée
Action 3.1	Créer un répertoire "Prévention" pour identifier "qui fait quoi ?"	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 3.2	Être relais des campagnes nationales de prévention	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 3.3	Consolider le collectif d'acteur de prévention « Réseau d'Ecoute des Coëvrons » du territoire	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 3.4	Mobiliser le "collectif" sur un thème choisi ensemble de manière à décliner des actions collectivement, sur la base d'une formation thématique commune	Animateur CLS	Action valorisée
Action 3.5	Intégrer la dimension « santé » aux fonctionnements et aux activités des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)	Animateur CLS CC - service jeunesse et sport	Action nouvelle
Action 3.6	Promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive pour tous	CC/ Evron - services des sports Animateur CLS	Action nouvelle

Action 3.7	Poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat à travers le PIG	CC - DAS	Action valorisée
Action 3.8	Promouvoir la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant du public sur les Coëvrans	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 3.9	Promouvoir la qualité de l'air intérieur auprès des habitants sur les Coëvrans	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 3.10	Diffuser l'information sur les risques allergiques	Animateur CLS	Action nouvelle

AXE STRATÉGIQUE 4 : AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE			
OBJECTIF GENERAL : AMELIORER LA SANTE MENTALE SUR LE TERRITOIRE		Pilote	Action Nouvelle ou action valorisée
Action 4.1	Identifier les acteurs / les ressources / les actions en santé mentale présents sur le territoire	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 4.2	Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 4.3	Mettre en place une « commission santé mentale et logement » sur tout le territoire	CCAS ou Conseil départemental	Action nouvelle
Action 4.4	Relayer la semaine d'information sur la santé mentale	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 4.5	Poursuivre les actions relatives à la prévention du suicide	Animateur CLS GPS	Action nouvelle

AXE TRANSVERSAL : AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES DE SANTE			
OBJECTIF GENERAL : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ACTEURS ET DES USAGERS		Pilote	Action Nouvelle ou action valorisée
Action 5.1	Développer et créer des supports de communication adaptés à destination des professionnels et du grand public	Animateur CLS	Action nouvelle
OBJECTIF GENERAL : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE SANTÉ		Pilote	Action Nouvelle ou action valorisée

Action 5.2	Faire connaître les dispositifs de transport existants	Animateur CLS	Action nouvelle
Action 5.3	Continuer l'évaluation des besoins de transport et contribuer à faire évoluer les réponses	Animateur CLS	Action valorisée
Action 5.4	Poursuivre l'accompagnement des personnes vulnérables	EDI la Corne d'Abondance	Action valorisée

ANNEXE 2 : Partenaires

- Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) du territoire
- AIR Pays de Loire
- Association des Pôles et Maisons de Santé Libéraux Pays de Loire
- Association Génération Mouvement
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- Associations de retraités du territoire
- Associations sportives du territoire
- Bailleurs sociaux
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Mayenne
- Caisses d'assurance maladie de la Mayenne (CPAM, MSA)
- CARSAT Mayenne
- CCAS et CIAS du territoire (le cas échéant)
- Centre Médico-Psychologique (CMP) d'Evron
- Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 53 (CSAPA53)
- Centre social du territoire (le Trait d'Union)
- Communes du territoire
- Département de la Mayenne et ses services (Maison des Solidarités (MDS), Protection Maternelle et Infantile (PMI), Maison de l'Autonomie (MDA))
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale,
- Direction diocésaine de l'enseignement catholique de la Mayenne
- EHPAD du territoire
- Etablissements scolaires du territoire
- France Alzheimer Mayenne
- GCS e-santé
- Gendarmerie nationale
- Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)
- Groupe de Prévention Suicide (GPS)
- Hôpital de proximité d'Evron
- IREPS
- L'épicerie sociale Espadon
- La Corne d'Abondance
- Le Nymphéa (Habitat Jeunes)
- Les restos du cœur
- Maison de services au public des Coëvrons (MSAP)

- Maison des adolescents
- Maisons de santé pluridisciplinaires préexistantes et futures
- Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aides et de Soins dans le Champ de l'Autonomie (MAIA)
- Mission locale
- Police municipale d'Evron
- Professionnels de santé libéraux et Maisons de santé pluridisciplinaires du territoire
- Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- Réseau Ecoute des Coëvrons (REC)
- Réso'Ap
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Service de protection judiciaire de la jeunesse
- Services d'aide à domicile du Territoire (dont ADMR...)
- Siel Bleu
- Soliha
- Structures d'accueils péri-scolaires
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS)

ANNEXE 3 : Plan d'actions détaillé - Fiches actions du CLS

AXE STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LE BIEN VIEILLIR ET NOTAMMENT LE MAINTIEN À DOMICILE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF GENERAL : FLUIDIFIER LES PARCOURS DES PERSONNES DEPENDANTES OU EN PERTE D'AUTONOMIE

Objectif opérationnel	Diversifier les dispositifs et améliorer la qualité du maintien à domicile
Rappel des constats / contexte	<p>Une cellule de coordination entre les acteurs du domicile existe sur Evron. Sont sollicités le Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de l'hôpital de proximité d'Evron, les services d'aide à domicile (ADMR...), les professionnels de santé libéraux, la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)... Cependant, certains de ces acteurs sont difficiles à mobiliser, engendrant des difficultés de fonctionnement de cette cellule.</p> <p>D'autres coordinations sont mises en place sur le territoire par la MDA.</p> <p>3 Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA) existent sur le département, portées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Laval, - Le CH de Mayenne, - Le CH de Château-Gontier. <p>Aujourd'hui, le territoire des Coëvrons n'est pas couvert par une ESA et une vraie attente des acteurs existe dans ce sens.</p>

Action 1.1 : Déployer une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) sur la Communauté de communes des Coëvrons	
Modalités d'action	<p>L'ESA permet un accompagnement personnalisé à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, en lien avec les aidants. Cet accompagnement associe des soins et des activités thérapeutiques et sociales.</p> <p>Les nouvelles places créées ne peuvent être portées que par un porteur juridique déjà existant.</p> <p>Le déploiement par le CCAS de Laval de 3 places sur l'EPCI des Coëvrons est acté par l'ARS. Il interviendra au premier trimestre 2018.</p>
Public cible	<p>Personnes âgées fragiles et malades chroniques en risque de perte d'autonomie au domicile.</p> <p>Personnes du territoire atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée</p>
Territoire	La Communauté de communes
Pilote de l'action	CCAS de Laval
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Hôpital de proximité d'Evron (SSIAD, accueil de jour), acteurs du domicile (associations d'aides à domicile, professionnels de santé libéraux...)
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	ARS
Calendrier prévisionnel	Dernier trimestre 2017
Indicateurs de suivi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création effective de l'ESA 2. Nombre de personnes accompagnées par l'ESA annuellement
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	<p>Risque de saturation de l'offre au regard du volume de personnes potentiellement concernées par la demande.</p> <p>Rendre lisible / visible ces places d'ESA.</p> <p>Attention à porter à la spécialisation des compétences des intervenants au regard du faible nombre de places.</p>

Action 1.2 : Favoriser le développement d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) sur le territoire	
Modalités d'action	<p>Les SPASAD sont des services assurant à la fois les missions d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et celles d'un service d'aide à domicile. Ils proposent à la fois des soins infirmiers et des aides à domicile. Leur objectif est de mieux intégrer l'aide et le soin afin que le patient bénéficie d'une prestation mieux coordonnée.</p> <p>Les démarches sont facilitées pour les personnes et les familles. Elles disposent d'un interlocuteur unique pour la mise en place de l'intervention, son suivi, qui sont assurés par une même équipe.</p> <p>Plusieurs SPASAD sont expérimentés sur le département de la Mayenne : Laval, Craon, Le Bourgneuf La Forêt...</p> <p>Le développement du SPASAD sera mis en perspective afin d'améliorer la coordination entre les SSIAD et les ADMR du territoire. L'expérimentation commencera sur Evron.</p>
Public cible	<p>Personnes âgées fragiles et malades chroniques en risque de perte d'autonomie au domicile.</p> <p>Personnes du territoire atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée</p>
Territoire	La Communauté de communes
Pilote de l'action	Hôpital de proximité d'Evron
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Hôpital de proximité d'Evron et l'ensemble des services d'aide à domicile du territoire CD 53
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Ce dispositif expérimental est en cours de déploiement et sera évalué. L'éventuel accompagnement financier n'est pas connu à ce jour.
Calendrier prévisionnel	<p>Mise en œuvre pendant toute la durée du contrat.</p> <p>Les premiers échanges seront programmés au premier trimestre 2018</p>
Indicateurs de suivi	<p>Mise en œuvre de l'étude d'opportunité de création du SPASAD.</p> <p>Création du SPASAD : nombre de réunions de concertation, nombre et qualité des professionnels impliqués, nombre de bénéficiaires (personnes accompagnées par le SPASAD).</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	La mise en place d'un SPASAD nécessite la mobilisation de tous les acteurs locaux pour mener à bien la réflexion nécessaire à une coordination renforcée.

OBJECTIF GENERAL : FLUIDIFIER LES PARCOURS DES PERSONNES DEPENDANTES OU EN PERTE D'AUTONOMIE

Objectif opérationnel	Améliorer la coordination des acteurs du maintien à domicile
Rappel des constats / contexte	<p>Un manque d'articulation entre les professionnels pour le maintien à domicile des personnes âgées (PA) a été souligné.</p> <p>Ont aussi été pointés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des difficultés lors de certaines sorties d'hospitalisation,- Un besoin d'information pour les professionnels et les usagers sur les dispositifs existants, un grand nombre de professionnels intervenant autour de la personne âgée,- Un moindre recours au service d'Hospitalisation à Domicile (HAD) sur le territoire.

Action 1.3 : Promouvoir le Comité d'Intégration des Acteurs (CIAP) et élargir le nombre de professionnels participants	
Modalités d'action	<p>La coordination des acteurs autour de la personne âgée est travaillée dans le cadre du CIAP (Comité d'Intégration des Acteurs) organisé au niveau du département par la MAIA et dans le cadre du PMSP (Projet Médical Soignant Partagé) du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de La Mayenne et du Haut Anjou (regroupant 7 établissements dont l'hôpital de proximité d'Evron).</p> <p>Deux des axes de travail du CIAP sont : l'amélioration du lien Ville-Hôpital et l'amélioration de l'interconnaissance des acteurs.</p> <p>Afin de promouvoir une plus grande participation des professionnels de santé libéraux au CIAP, le CLS peut contribuer à le faire connaître et le valoriser auprès des différents acteurs.</p>
Public cible	Acteurs autour de la personne âgée
Territoire	La Communauté de communes
Pilote de l'action	MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Hôpital de proximité d'Evron, acteurs médicaux, médico-sociaux et sociaux
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	ARS (budget de la MAIA)
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CLS
Indicateurs de suivi	Nombre et type de participants aux réunions du CIAP, nombre de nouveaux participants et persistance de leur participation (en ayant pointé auparavant les profils manquants).
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Une vigilance particulière sera portée sur la mobilisation et participation de certains professionnels de santé libéraux, fortement sollicités par différents groupes ou projet.

Action 1.4 : Développer la participation aux réunions de concertation MAIA sur le territoire	
Modalités d'action	<p>Le but de cette action est de développer la participation des professionnels de santé aux réunions de concertation organisées par la MAIA sur le territoire en informant mieux sur ces réunions.</p> <p>La MAIA organise des réunions de concertation pour la gestion des cas complexes (4 fois par an), avec différents acteurs de la santé (SSIAD, ADMR, professionnels libéraux...) sur le territoire : à Ste Suzanne, à la MSP de Montsûrs, à Evron... Certains professionnels de santé ne sont pas toujours invités à ces réunions. Afin d'uniformiser les pratiques sur le territoire, il s'agira d'informer les professionnels de santé concernés afin qu'ils aient connaissance de ces réunions et puissent y participer si besoin, de les anticiper et de diffuser des ordres du jour à tous.</p>
Public cible	Professionnels de santé
Territoire	La Communauté de commune
Pilote de l'action	MAIA
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Hôpital de proximité d'Evron, acteurs médico-sociaux, sociaux et professionnels de santé libéraux
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	ARS (Budget de la MAIA)
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CLS
Indicateurs de suivi	Nombre et type de professionnels présents aux réunions de cas complexes organisées (nombre de nouveaux participants), couverture du territoire...
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Une vigilance particulière sera portée sur la mobilisation et participation de certains professionnels de santé libéraux, fortement sollicités par différents groupes ou projet.

Action 1.5 : Promouvoir la complémentarité des services concourant au maintien et/ou au retour à domicile	
Modalités d'action	<p>1. Rendre lisible l'organisation des services de portages de repas sur le territoire de la Communauté de communes</p> <p>L'offre présente sur le territoire est aujourd'hui diverse : le portage des repas est assuré, en fonction des différentes communes, soit par le CCAS de Montsûrs, soit la Communauté de communes, soit l'association ADMR. Un premier travail d'état des lieux de l'existant des différentes structures proposant du portage de repas a été effectué (prix, jour d'ouverture, critères d'attribution...). La centralisation de ces informations est à étudier du fait de la multiplicité des lieux d'information actuels afin d'aider les usagers dans leur démarche, une structuration intercommunale d'action sociale n'étant pas existante actuellement.</p> <p>Dans un second temps, si celle-ci se met en place et si tel est le souhait des acteurs, une éventuelle harmonisation à l'échelle de l'intercommunalité pourrait s'envisager pour proposer un service équivalent sur tout le territoire. Un travail avec les gestionnaires de ces services serait à planifier en ce sens.</p> <p>2. Des initiatives proposées par les acteurs du territoire pourraient être valorisées ou à initier</p> <p>L'Hôpital de proximité d'Evron organise la découverte de ses locaux lors d'évènements (par exemple, lors de la semaine de la sécurité, les pharmaciens du territoire seront invités concernant la prévention des chutes) ; création de documents sous forme de tryptique sur les sorties d'hospitalisation (à l'image des tryptiques déjà créés par l'hôpital sur l'accueil de jour ou l'hébergement temporaire).</p>
Public cible	Personnes âgées dépendantes vivant à domicile
Territoire	La Communauté de communes
Pilotes de l'action	<ol style="list-style-type: none"> Communauté de communes Hôpital de proximité d'Evron
Partenariats / Acteurs à mobiliser	<ol style="list-style-type: none"> CCAS de Montsûrs, ADMR Animateur CLS, acteurs médicaux, médico-sociaux et sociaux CD53
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	
Calendrier prévisionnel	2018
Indicateurs de suivi	<ol style="list-style-type: none"> Réalisation de l'état des lieux à propos du portage de repas, nombre de lieux où l'information a été mise en place. Mise en place ou non d'une réflexion collective autour d'une harmonisation des pratiques. Nombre d'initiatives mises en place par l'Hôpital de proximité d'Evron pour travailler la coordination ville-hôpital.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever	

OBJECTIF GENERAL : FLUIDIFIER LES PARCOURS DES PERSONNES DEPENDANTES OU EN PERTE D'AUTONOMIE

Objectif opérationnel	Mieux répondre aux besoins d'hébergement des publics spécifiques
Rappel des constats / contexte	<p>Lors du diagnostic ont été pointés des manques en places d'hébergement pour les personnes âgées.</p> <p>Des besoins spécifiques existent pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- La gérontopsychiatrie,- L'accueil de nuit,- L'hébergement temporaire (HT) car les délais d'attente sont longs pour entrer en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD),- L'offre intermédiaire (hébergement non médicalisé type Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA), résidence service, logement adapté...).

Action 1.6 : Mettre en place de l'accueil séquentiel	
Modalités d'action	<p>Pour répondre aux besoins actuellement non couverts ou peu couverts sur le territoire, il s'agit de réfléchir à l'accueil séquentiel sur le territoire : un travail collaboratif entre les EHPAD du territoire est à engager par l'hôpital local, afin d'estimer précisément les besoins en accueil de jour, de nuit, et en hébergement temporaire (HT). Ce travail devra conduire à la concrétisation de projets concernant l'accueil séquentiel sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les places d'accueil de nuit : Actuellement, il n'existe pas de place d'accueil de nuit dans les structures du territoire pour les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer. Cela permet notamment des temps de répit pour l'entourage. - Les places d'hébergement temporaire (HT) d'urgence et de répit réparties sur le territoire : Actuellement 10 places d'HT existent sur le territoire (réparties entre Bais, Evron, Montsûrs et Vaiges). De nombreux SSR sont embolisés par des attentes de places en EHPAD du fait de ce manque d'HT. Un fonctionnement plus coordonné entre les différents HT est souhaité.
Public cible	Personnes âgées du territoire concernées par l'hébergement
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Hôpital de proximité d'Evron
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Ensemble des EHPAD du territoire Pilote MAIA MDA ARS CD53
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	A moyens constants
Calendrier prévisionnel	2018 pour la formalisation des projets Durée du CLS pour la mise en place des projets retenus.
Indicateurs de suivi	Nombre de projets formalisés Nombre de projets soumis aux financeurs Nombre de projets mis en place
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Une attention particulière devra être apportée sur les implications budgétaires des projets.

OBJECTIF GENERAL : FLUIDIFIER LES PARCOURS DES PERSONNES DEPENDANTES OU EN PERTE D'AUTONOMIE

Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des dispositifs existants et favoriser l'interconnaissance des acteurs
Rappel des constats / contexte	D'après le diagnostic : <ul style="list-style-type: none">- Nécessité de développer des actions visant l'interconnaissance des acteurs du territoire- Nécessité d'informer les personnes âgées et leur famille sur les aides et dispositifs existants sur le territoire

Action 1.7 : Organiser un évènement commun entre les différents acteurs (sanitaire, médico-social et social) du territoire autour de la santé de la personne âgée	
Modalités d'action	<p>Il s'agira de s'inspirer du salon du « Bien vieillir » organisé il y a quelques années. La fréquence de cet évènement sera à adapter suite aux retours des 1ères rencontres réalisées (bisannuelle par exemple), à destination du grand public et des professionnels du territoire. L'objectif de cet évènement est de faciliter la connaissance entre les acteurs et d'informer les personnes âgées et leurs familles. Des temps de rencontre ou une conférence sur un thème pourront être organisés, ainsi que la mise en place de stands présentant les partenaires. Une évaluation de cet évènement sera à mettre en place.</p> <p>En complément, chaque acteur pourrait réaliser une fiche synthétique présentant sa structure. Chaque acteur repartira de l'évènement avec un classeur comportant l'ensemble des fiches (classeur ressource). Les professionnels disposeront ainsi d'un document papier regroupant l'ensemble des références des structures intervenant autour de la personne âgée sur le territoire. Une mise à jour pourra être faite une fois tous les deux ans lors de l'évènement.</p>
Public cible	Personnes âgées et leur famille Acteurs intervenant auprès des personnes âgées du territoire
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Hôpital de proximité d'Evron, MDA CD53 Professionnels de santé libéraux, établissements sociaux et médico-sociaux Centres sociaux Associations d'aides à domicile Caisses d'assurance maladie, CARSAT, Mutuelles MAIA Associations de retraités, associations sportives, de loisirs...
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS Conférence des financeurs
Calendrier prévisionnel	1 ^{er} évènement fin 2019 1 fois tous les 2 ans
Indicateurs de suivi	Nombre de structures présentes Nombre de participants Enquête de satisfaction (taux de satisfaction des participants)
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 1.8 : Réaliser un guide du maintien à domicile à destination des habitants	
Modalités d'action	<p>Il s'agira de réaliser un guide destiné aux usagers sur la thématique du maintien à domicile. Ce guide recensera les structures et services intervenant sur le territoire. Il s'appuiera aussi sur l'état des lieux réalisé sur les services de portage de repas à domicile afin de rendre lisible pour les usagers l'organisation existante de ces services sur leur territoire.</p> <p>Les habitants disposeront ainsi d'un document papier regroupant l'ensemble des références et coordonnées des structures intervenant autour du maintien à domicile sur le territoire.</p> <p>Une mise à jour pourra être faite une fois par an.</p>
Public cible	Habitants de la Communauté de communes
Territoire	Communauté de communes
Pilotes de l'action	MDA en lien avec l'animateur du CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	<p>Hôpital de proximité d'Evron Professionnels de santé libéraux Centres sociaux Associations d'aides à domicile Caisses d'assurance maladie, CARSAT, Mutuelles MAIA Associations de retraités, associations sportives, de loisirs ...</p>
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	<p>Conseil départemental Budget départemental</p>
Calendrier prévisionnel	2019
Indicateurs de suivi	<p>Création effective de l'outil, modalités de diffusion Echéances de mise à jour Utilisation de l'outil</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	<p>Ce guide devra être mis à jour régulièrement afin de ne pas devenir obsolète. Ce guide devra s'articuler avec les documents existants proposés par la MAIA.</p>

OBJECTIF GENERAL : PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

Objectif opérationnel	Accompagner le vieillissement des personnes isolées et fragiles
Rappel des constats / contexte	<p>Au niveau départemental, en 2018, la conférence des financeurs doit réaliser un diagnostic des actions qu'elle finance afin de réaliser une cartographie par EPCI, ce qui permettra un état des lieux exhaustif des actions financées et celles qui restent prioritairement à financer et donnera également une meilleure visibilité.</p> <p>Dans le cadre de ce CLS, en déclinaison des travaux de la conférence des financeurs, de nouvelles actions pourront donc être déclinées secondairement pour répondre à l'objectif général.</p> <p>La Corne d'Abondance des Coëvrons créée en 2000, est un Réseau d'échanges réciproques de savoirs animé par trois professionnels et une équipe de bénévoles. Cette association est un EDI (espace de découverte et d'initiative) et cible les personnes isolées, fragilisées.</p> <p>Actuellement, la Corne d'Abondance propose des ateliers Gym Prévention Santé et Gym Mémoire (groupe de 12 personnes, 1H/sem), à Evron en lien avec l'association sportive Siel bleu. Ces ateliers permettent un accompagnement au vieillissement des personnes.</p>

Action 1.9 : Etendre et développer les actions de prévention auprès des personnes âgées sur l'ensemble du territoire

Modalités d'action	<p>La Corne d'abondance propose actuellement les ateliers de Gym Prévention Santé et Gym Mémoire uniquement sur la ville d'Evron. Il s'agira de travailler à une duplication de ces ateliers sur d'autres lieux de la Communauté de communes.</p> <p>En effet, la Corne d'Abondance propose des accueils sur les communes de Bais, Montsûrs et Sainte Suzanne où pourraient avoir lieu les ateliers prévention en direction des personnes âgées vulnérables.</p> <p>Il s'agira donc de valoriser l'existant sur Evron et de développer aux communes environnantes.</p> <p>D'autres ateliers (sur d'autres thématiques et portés par d'autres acteurs) pourront aussi voir le jour sur la durée du CLS.</p>
Public cible	<p>Jeunes retraités isolés</p> <p>Personnes à risque de perte d'autonomie</p> <p>Personnes âgées fragilisées en perte d'autonomie ayant besoin d'un accompagnement</p>
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS

Partenariats / Acteurs à mobiliser	La Corne d'Abondance Siel bleu Association Génération Mouvement
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Conférence des financeurs
Calendrier prévisionnel	2018
Indicateurs de suivi	Déploiement des ateliers (nombre de nouveaux ateliers) sur l'ensemble de la Communauté de communes. Nombre de participants aux ateliers dont les nouveaux participants. Cartographie réalisée tous les ans par commune avec le nombre d'ateliers réalisés / mis en œuvre
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'ACCÈS À LA SANTÉ

OBJECTIF GENERAL : PERENNISER ET RENFORCER L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

Objectif opérationnel	Soutenir les professionnels de santé dans leurs projets de réorganisation des soins de 1er recours pour améliorer et diversifier l'offre de soins ambulatoire sur la Communauté de communes
Rappel des constats/ Contexte	<p>L'offre ambulatoire des professionnels de santé de proximité est fragile concernant notamment les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les kinésithérapeutes et certains autres professionnels (orthophonistes). Des structurations de cette offre libérale ont été mises en place sur certaines parties du territoire (Montsûrs, Vaiges, Bais) avec ou sans projet de santé. Des réflexions sont en cours sur Evron.</p> <p>Concernant l'offre du second recours, elle est inexistante sur le territoire obligeant les usagers à se déplacer, ce qui peut constituer un frein voire un renoncement aux soins.</p> <p>L'Hôpital de proximité d'Evron fait part de difficultés pour le recrutement de certains personnels, certains établissements médico-sociaux aussi (du fait de la nécessité de temps partiel notamment, par exemple pour les kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues...).</p>

Action 2.1 : Accompagner les projets de santé des professionnels libéraux du territoire	
Modalités d'actions	Il s'agit d'accompagner les professionnels dans la pérennisation des projets de santé déjà existants, et de soutenir et accompagner ceux qui souhaitent voir émerger des réflexions pour proposer des nouveaux modes d'organisation et coopérations, susceptibles d'attirer de nouveaux professionnels.
Public cible	Professionnels de santé libéraux
Territoire	Communauté de communes
Pilotes de l'action	Professionnels de santé libéraux
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Agence Régionale de Santé (ARS) Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Association des Pôles et Maisons de Santé Libéraux (APMSL) Pays de Loire Conseil départemental de la Mayenne Communauté de communes
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	ARS Programmes de financement tels que CTR, contrat de territoire
Calendrier prévisionnel	En continu sur la durée du CLS
Indicateurs de suivi	Nombre de projets formalisés Nombre de projets soumis aux financeurs Nombre de projets mis en place Nombre de MSP déjà présentes sur le territoire maintenues
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	La mise en place de projets de santé mobilise des professionnels dont l'activité est déjà saturée, ce qui peut limiter leur temps d'investissement dans de nouvelles réflexions.

Action 2.2 : Accompagner les projets innovants en termes de télémédecine	
Modalités d'actions	Accompagner et soutenir les projets de consultation de télémédecine proposés dans le cadre des réflexions du projet médico-soignant partagé travaillé au sein du Groupement Hospitalier de Territoire : des consultations de psychiatrie, dermatologie pourraient être proposées par l'Hôpital de proximité d'Evron. Cela nécessite le soutien et la volonté de la collectivité pour la faisabilité technique (haut débit numérique) du projet.
Public cible	Professionnels de santé
Territoire	Communauté de communes
Pilotes de l'action	Hôpital de proximité d'Evron et services associés
Partenariats / Acteurs à mobiliser	ARS, GCS e-santé URPS GHT et autres établissements de santé Communauté de communes
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	Appel à projet ARS et autres financements en cours de construction.
Calendrier prévisionnel	2019 / 2020
Indicateurs de suivi	Nombre de projets mis en place Nombre de spécialités concernées Nombre de consultations par spécialités
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	La mise en place des consultations de télémédecine nécessite des conventions avec des spécialistes concernés et disponibles.

OBJECTIF GENERAL : FAVORISER LA VENUE DE PROFESSIONNELS DE SANTE SUR LE TERRITOIRE	
Objectif opérationnel	Faire connaître le territoire et le rendre attractif pour de nouveaux professionnels de santé
Rappel des constats/ Contexte	<p>Le diagnostic santé met en avant des problèmes de démographie des professionnels de santé, certains professionnels libéraux ont du mal à trouver des remplaçants ou successeurs, l'Hôpital de proximité d'Evron a des difficultés à recruter certains professionnels (pharmaciens, kinésithérapeutes).</p> <p>Certains professionnels de santé accueillent des stagiaires (interne de médecine générale, stagiaire de paramédicaux, stagiaire de chirurgie dentaire) pour notamment faire connaître leur pratique et les attirer sur le territoire. Aujourd'hui, le territoire présente 8 praticiens maîtres de stage en médecine générale, dont 1 niveau SASPAS (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée).</p> <p>Mais la problématique de trouver un logement sur une période longue et la concurrence avec des territoires voisins qui offrent ce service peut freiner les étudiants dans leur choix de venir sur la Communauté de communes, éloignée de leur lieu d'études.</p> <p>Actuellement, il n'existe pas d'offre d'hébergement pour ces situations spécifiques (sauf à la MSP de Vaiges où est mis à disposition un appartement). Les professionnels de santé rencontrés trouvent que la possibilité de mise à disposition de ce type de logement peut aider à faire venir sur le territoire des stagiaires.</p> <p>Cela concerne aussi les étudiants d'autres filières qui choisissent peu le territoire pour leur stage.</p>

Action 2.3 : Réfléchir sur les possibilités de proposer des postes d'activités mixtes (libérales/salariées) pour les professionnels de santé	
Modalités d'actions	Afin d'attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire pouvant être attirés par l'exercice libéral et une activité salariée, il s'agit de réfléchir sur les possibilités de proposer ce type de postes aux établissements du territoire (hospitalier / établissements médico-sociaux).
Public cible	Professionnels de santé (médicaux et paramédicaux)
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Hôpital de proximité d'Evron
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Professionnels de santé libéraux ESMS
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	
Calendrier prévisionnel	En continu sur la durée du CLS
Indicateurs de suivi	Nombre de postes de professionnels de santé libéraux exerçant en activité mixte (salariée et libérale) pourvus par année.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 2.4 : Mettre à disposition une / des solutions d'hébergement pour faciliter l'accueil des stagiaires, internes, remplaçants	
Modalités d'actions	<p>Recenser les possibilités existantes de logement « temporaire » sur le territoire ou en créer</p> <p>Cette action nécessite d'évaluer les besoins, les contraintes des stagiaires / remplaçants pour répondre au mieux à la demande et dimensionner le nombre de logements nécessaire. Les maîtres de stage du territoire (médecins, kinésithérapeute...) seront donc sollicités pour cette évaluation.</p> <p>Identification d'une personne « relais » au sein de la Communauté de communes, interlocuteur en charge de faciliter/orienter la recherche de logement des professionnels stagiaires, remplaçants ou s'installant.</p> <p>Le référent et la possibilité de logement seront à faire connaître auprès des étudiants et de leur lieu de formation initiale (notamment auprès des internes de médecine générale lors de leur choix de lieu de stage, auprès des syndicats d'internes...) mais également aux professionnels de santé libéraux pouvant chercher un logement pour leur remplaçant.</p>
Public cible	Etudiants stagiaires, professionnels de santé remplaçants
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Professionnels de santé libéraux Hôpital de proximité d'Evron Facultés
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	Poste de l'animateur Communauté de communes (pour les locaux)
Calendrier prévisionnel	Mise en place premier semestre 2018 - déclinaison pendant la durée du CLS
Indicateurs de suivi	Nombre de logements mis à disposition. Nombre de demandes, type de professionnels demandeurs. Nombre de stagiaires accueillis par type de professionnels et nombre de remplaçants.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Définir les modalités précises de cette mise à disposition

OBJECTIF GENERAL : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTE ET LA PREVENTION	
Objectif opérationnel	Faciliter l'interconnaissance entre acteurs et diffuser l'information
Rappel des constats / contexte	<p>De nombreuses structures proposent des actions de prévention et de promotion de la santé en direction de différents publics.</p> <p>Ont été pointés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des problèmes de repérage de l'offre en prévention par les professionnels du territoire et les usagers, - Des structures (Maison des adolescents, Habitat Jeunes...) mal identifiées par les jeunes, - Un besoin d'information pour les usagers sur les actions existantes.

AXE STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION

Action 3.1 : Créer un répertoire "Prévention" pour identifier "qui fait quoi ?"	
Modalités d'action	<p>Il s'agit de réaliser un répertoire des acteurs et actions de prévention et promotion de la santé à destination des professionnels afin de recenser « qui fait quoi » sur le territoire.</p> <p>Ce répertoire sera travaillé à l'échelle de la Communauté de communes et permettra de recenser les actions de tous les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé, leurs missions socles et leur référent.</p> <p>La base « OSCARS » (Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé) pourra être utilisée pour aider à la création de l'outil.</p>
Public cible	Professionnels du territoire
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Les acteurs de la prévention et de promotion de la santé du territoire
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS
Calendrier prévisionnel	2019
Indicateurs de suivi	<p>Création effective du répertoire, nombre de professionnels destinataires du répertoire.</p> <p>Echéances de mise à jour</p> <p>Utilisation des outils par les professionnels</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	<p>Un point de vigilance sur l'exhaustivité et la qualité des informations recueillies est également nécessaire.</p> <p>Point de vigilance : La diffusion (à qui et comment) et la communication autour de l'outil devront être pensées afin de le faire vivre, sa mise à jour doit être également réfléchie et formalisée dès l'élaboration.</p> <p>Risque identifié : Ce travail demande du temps, un risque existe que le contenu de cet outil soit rapidement obsolète.</p>

Action 3.2 : Être relais des campagnes nationales de prévention	
Modalités d'action	L'animateur CLS pourrait être le relais entre les campagnes nationales de prévention et les professionnels de santé libéraux. En fonction des besoins des professionnels, il délivre et diffuse les documents (flyers, affiches...) des campagnes de prévention dans les cabinets médicaux et paramédicaux afin de les mettre à disposition des patients. Le but est d'une part, de maintenir le lien de proximité entre l'animateur du CLS et les professionnels de santé et d'autre part que les campagnes nationales de prévention soient relayées par les médicaux et paramédicaux sur le territoire et ainsi porter le même message en même temps.
Public cible	Professionnels du territoire
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Les acteurs de la prévention santé du territoire Les professionnels de santé libéraux
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS
Calendrier prévisionnel	2018
Indicateurs de suivi	Nombre de professionnels (et type) relayant les campagnes d'information nationales, nombre de campagnes relayées
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 3.3 : Consolider le collectif d'acteurs de prévention « Réseau d'Ecoute des Coëvrons » du territoire

OBJECTIF GENERAL : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTE ET LA PREVENTION	
Objectif opérationnel	Promouvoir des comportements favorables à la santé
<p>Rappel des constats / contexte</p>	<p>De nombreux acteurs et structures œuvrent dans le champ de la prévention sur le territoire. Certains professionnels sont déjà regroupés au sein de collectifs (Réseau d'Ecoute des Coëvrons, Groupe Prévention Suicide, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Cependant la mobilisation de ces groupes est difficile, les actions mises en place ont du mal à toucher les publics cibles et demandent à être mieux coordonnées. Un déficit de prévention sur certaines thématiques a été pointé. En effet, différents constats ont été réalisés :</p> <p><u>Concernant les parents :</u> Le territoire présente un pourcentage de couples avec enfants (28.3%) assez important. L'enquête habitants réalisée auprès des parents montre leur inquiétude vis-à-vis d'un possible mal être de leur enfant. Les parents se disent en besoin d'être accompagnés dans leur rôle de parents.</p> <p><u>Concernant les jeunes :</u> D'après le diagnostic, les jeunes estiment être mal informés sur les addictions aux produits et leurs dangers, et ont une méconnaissance des dispositifs en place qui leur sont destinés. Les jeunes interrogés disent avoir des difficultés à parler de leur ressenti vis-à-vis de leur bien-être ou mal-être et connaissent peu les structures vers lesquelles se tourner y compris celles qui leur sont destinées telles que la Maison des Adolescents, Habitat Jeunes. Pourtant, de nombreuses structures d'accueil des jeunes sont présentes sur le territoire. Les difficultés d'accès aux heures d'ouverture sont un frein pour s'y rendre.</p> <p><u>Concernant les professionnels :</u> Les professionnels rencontrés disent avoir des difficultés à mobiliser les parents, qui se déplacent peu lors de rencontres ou actions organisées sur le territoire. Actuellement le collectif Réseau d'Ecoute des Coëvrons organise différentes actions sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - information jeunesse et mise en place d'actions collectives (café rencontre, café débat...) sur les addictions, les comportements à risque sur la route, la relation à l'autre... - Il travaille aussi en milieu scolaire sur la prévention en santé à destination des jeunes (accompagnement de l'équipe pédagogique d'un lycée, mises en place d'actions...). <p><u>Concernant l'activité physique :</u> Le territoire bénéficie d'une offre d'équipements sportifs large, et le tissu d'associations et de clubs sportifs est dense. Cependant, de nombreuses activités sont regroupées sur les mêmes communes (notamment sur Evron). La question de l'accessibilité à ces activités pour toutes les personnes du territoire se pose.</p>

Modalités d'action	<p>Il s'agira de maintenir et renforcer ce collectif à travers une formation commune sur la méthodologie de projet en promotion de la santé.</p> <p>Cette formation commune permettra une approche concertée entre acteurs de prévention, d'animer le réseau et consolider le groupe prévention « Réseau d'Ecoute des Coëvrons » du territoire.</p> <p>A partir de ce collectif pourra émerger et se constituer un sous-groupe de travail autour de la petite-enfance et de l'enfance, selon les besoins observés par les membres du réseau.</p> <p>Pour les professionnels de ces sous-groupes, les formations seront adaptées (par exemple, développement des compétences psychosociales), dans l'objectif de développer des actions en direction du public spécifique de l'enfance.</p>
Public cible	Les membres du collectif « Réseau d'Ecoute des Coëvrons »
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Organismes de formation.
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS ARS (pour les formations collectives)
Calendrier prévisionnel	2018
Indicateurs de suivi	Nombre et type de professionnels formés Pourcentage de participants ayant notés un renforcement de leur compétences méthodologiques
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Nombre de formations dispensées.

Action 3.4 : Mobiliser le "collectif" sur un thème choisi ensemble de manière à décliner des actions collectivement, sur la base d'une formation thématique commune	
Modalités d'action	<p>Il s'agit de développer de façon cohérente et coordonnée des actions de prévention et de promotion de la santé par une approche concertée entre acteurs concernés autour d'une thématique définie conjointement. Pour ce faire :</p> <p>1- Le collectif d'acteurs de prévention aura en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer la thématique à investir sur le territoire pour un temps donné - Réaliser un état des lieux sur ce thème choisi afin d'identifier les problématiques du territoire : qui fait quoi sur ce thème parmi les professionnels et les structures ? Quels sont les besoins spécifiques actuels ? Sur quoi peut-on agir ? - Mettre en place une formation du réseau (professionnels, public ciblé...) afin de développer une culture et un discours commun sur la thématique retenue. - Cibler les publics prioritaires <p>2- Décliner des actions collectives annuelles pour le public cible.</p> <p>Il s'agira de mettre en place des actions en associant l'ensemble des acteurs concernés par le thème retenu et de déterminer les moyens / actions à déployer pour le public ciblé.</p> <p>La montée en compétences du réseau permettra une déclinaison des actions selon la méthodologie commune travaillée, à adapter en fonction du public ciblé, du territoire et la thématique à travailler retenue.</p> <p>3 - Le cas échéant, les sous-groupes de travail mettront en place un programme spécifique (thématique, formations, actions) en associant les parents (travailler avec eux les moyens de les impliquer).</p> <p>La 1^{ère} thématique retenue sur laquelle les acteurs souhaitent s'investir est le sommeil.</p> <p>4 – Le cas échéant, un sous-groupe de travail spécifique adolescents-jeunes adultes pourra aussi être créé afin de travailler sur des actions ciblées à mettre en place sur la santé des jeunes du territoire. L'implication des animateurs jeunesse de la Communauté de communes est attendue. Pourront notamment être mis en place des échanges de pratiques entre acteurs du territoire, des formations sur les compétences psycho-sociales pour les professionnels...</p>
Public cible	Parents, enfants et jeunes
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS

Partenariats / Acteurs à mobiliser	Service prévention de la Mutualité Française PdL IREPS Conseil départemental CCAS ANPAA Animateurs Jeunesse de la Communauté de communes Education Nationale, RAM, Multi-accueil CAF PMI La Corne d'abondance Centre social Le Nymphéa (Habitat Jeunes) Maison des Adolescents
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS Appel à projet « Prévention – promotion de la santé » de l'ARS
Calendrier prévisionnel	Etat des lieux sur la thématique retenue fin 2018 Mise en place des actions en 2019
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions du groupe de travail et participants Nombre d'actions mises en place
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 3.5 : Intégrer la dimension « santé » aux fonctionnements et aux activités des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)	
Modalités d'action	<p>Afin de toucher et sensibiliser le plus tôt possible les enfants sur les questions de prévention et de santé, il est proposé que la santé soit intégrée au sein des activités des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).</p> <p>Des actions collectives de prévention impliquant plusieurs structures intervenant auprès des jeunes et des enfants pourraient être proposées.</p> <p>Les thèmes sont à définir conjointement. Peuvent déjà être proposés : ateliers bien-être, sauvetage-gestes de premier secours, nutrition ...</p> <p>Dans un second temps, ces actions pourront être développées dans les accueils péri-scolaires de la Ville d'Evron.</p> <p>Enfin, pourront être élargies aux autres accueils péri-scolaires des autres communes des Coëvrons.</p>
Public cible	Jeunes et enfants concernés par les ACM (3 à 17 ans)
Territoire	Communauté de communes
Pilotes de l'action	animateur CLS Service jeunesse et sport de la Communauté de communes
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Les ACM du territoire Les structures d'accueils péri-scolaires
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions mises en place par thématiques abordées. Nombre d'enfants ayant participé à une session de sensibilisation.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Cette action nécessite la disponibilité des animateurs jeunesse et des équipes d'ACM en général (Accueil de Loisir Sans Hébergement, périscolaire, etc)

Action 3.6 : Promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive pour tous	
Modalités d'action	<p>Promouvoir et encourager l'activité physique pour tous dans le cadre d'une politique sportive volontariste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les activités sportives existantes sur le territoire, - Travailler la question de la mobilité pour les habitants en milieu rural (cf fiche transversale sur la mobilité), - L'accès financier est également à aborder. <p>L'objectif est de veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès à une activité physique, quel que soit l'âge, le lieu d'habitation, le niveau socio-économique.</p> <p>Dans un 1^{er} temps il s'agira de recenser les actions et les bénéficiaires des actions mises en place.</p> <p><i>Les modalités d'actions seront précisées et rédigées au cours du contrat.</i></p>
Public cible	Tout public
Territoire	Communauté de communes
Pilotes de l'action	Les services des sports de la ville d'Evron et de la Communauté de communes en lien avec l'animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Les associations sportives du territoire Mission Locale
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS
Calendrier prévisionnel	A partir de 2019.
Indicateurs de suivi	Seront déterminés fonction des actions déployées.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

OBJECTIF GENERAL : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTE ET LA PREVENTION

Objectif opérationnel Promouvoir un environnement favorable à la santé

Rappel des constats / contexte

Plusieurs constats en santé environnementale sont réalisés sur le territoire :

Concernant l'habitat :

Presque $\frac{3}{4}$ des habitants des Coëvrans sont propriétaires de leur logement. La proportion du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) sur le département de la Mayenne (5.6%) est supérieure au niveau régional (4.8%).

Depuis plusieurs années, une politique d'amélioration de l'habitat est portée par les Coëvrans (SVET, 2011). Celle-ci a d'abord pris la forme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) liant le SVET des Coëvrans à l'ANAH.

Depuis avril 2017, un Programme d'Intérêt Général (PIG) relaie ce dispositif. Porté en partenariat avec le CD53, il permet, sous conditions de ressources, de soutenir financièrement les projets d'adaptation des logements, d'amélioration énergétique et de lutte contre l'habitat indigne.

La mise en œuvre de ce programme est assurée par l'association SOLIHA de Laval.

Concernant la qualité de l'air :

La qualité de l'air est aujourd'hui une problématique émergente en termes de santé publique. Nous passons plus de 80% de notre temps dans les espaces clos, que ce soit au domicile, au travail, à l'école. Or, dans les bâtiments, les sources de pollution sont multiples et liées aux occupants, à leurs activités, aux appareils de chauffages ou aux matériaux de construction.

Les impacts sanitaires peuvent être de différents ordres : allergies, irritations des voies respiratoires, maux de tête, intoxications ou cancers...

En région Pays de la Loire, 2 Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI) sont présents aux CHU d'Angers et de Nantes. Ils peuvent intervenir sur prescription médicale pour des actions individuelles afin d'effectuer un diagnostic et prodiguer des conseils (par exemple pour des personnes allergiques).

Thématique Radon

L'ensemble des communes de la Communauté de communes est à potentiel moyen ou élevé vis-à-vis du radon (gaz radioactif d'origine naturelle), de par la nature du sous-sol granitique sur le territoire.

Le radon est classé « cancérigène humain certain » depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer – CIRC, organisme de l'Organisation Mondiale de la Santé. Dans certaines conditions (espace clos, mode de vie...), ce gaz peut s'accumuler dans les habitations, et à des concentrations excessives, le radon accroît le risque de développer un cancer du poumon. Cet accroissement du risque est proportionnel au temps d'exposition et à sa concentration dans l'air respiré.

Il constitue le 2^e facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac.

Des textes règlementés sont attendus courant 2018. Des actions dans le cadre du CLS pourront être lancées dans une 2^{ème} période en tenant compte des retours d'expériences des autres collectivités.

Concernant les risques allergiques :

Aujourd'hui en France, on estime qu'au moins 30% des adultes et 9% des enfants présentent une allergie au pollen. Les affections liées aux pollens sont le plus souvent bénignes, mais peuvent parfois être sévères. Les symptômes peuvent être des rhinites allergiques, des crises d'asthmes ou des conjonctivites.

Les recommandations scientifiques émanant des consensus internationaux de traitement et l'expérience professionnelle allergologique incitent les médecins à prescrire à leurs patients un traitement dès les premières émissions de pollens par les plantes allergisantes.

En effet, une alerte en amont permet de prendre un traitement préventif avant l'exposition aux pollens et permet d'éviter que s'installe chez les allergiques une symptomatologie chronique et l'exacerbation aiguë de l'inflammation des tissus.

Le Pollinarium sentinelle®, conceptualisé à Nantes en 2003 est un jardin sentinelle de plantes allergisantes représentatives de la flore locale qui permet de détecter au plus tôt les émissions de pollens (début et fin de pollinisation). Un pollinarium a été créé à Laval.

Depuis 2012, une lettre électronique « alerte pollens » est diffusée sur internet par Air Pays de la Loire, (aux professionnels de santé et aux personnes allergiques etc...) et transmise par mail, sur inscription à tout public demandeur. Cependant, cette lettre n'est pas aujourd'hui très connue.

Par ailleurs, les Coëvrons sont limitrophes du département de la Sarthe où l'ambrosie est présente (notamment à Sablé-sur-Sarthe). Or l'ambrosie est une plante très allergisante (jusqu'à 10% de la population peut être sensible à l'ambrosie sur des territoires entièrement colonisés).

Action 3.7 : Poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat à travers le PIG	
Modalités d'action	Le PIG (Projet d'Intérêt Général) a pour finalité de participer au financement de travaux d'adaptation des logements pour les personnes âgées, d'amélioration énergétique et de lutte contre l'habitat indigne. Il prendra fin en 2020. L'action vise à promouvoir les actions mises en œuvre dans le cadre de ce PIG.
Public cible	Habitants de la Communauté de communes aux revenus éligibles au PIG.
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Communauté de communes
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Le conseil départemental (Direction départementale de l'habitat) Acteurs sociaux (facilitent le repérage) Mise en œuvre : Soliha
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Engagement financier de la Communauté de communes et de l'ANAH de participer financièrement aux travaux
Calendrier prévisionnel	En continu sur la durée du CLS
Indicateurs de suivi	Nombre de logements bénéficiaires des aides mobilisables dans le cadre du PIG, rapportés au nombre de logements éligibles. Communes concernées Pourcentage d'utilisation de l'enveloppe allouée
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 3.8 : Promouvoir la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant du public sur les Coëvrans	
Modalités d'action	<p>1. Sensibiliser les professionnels sur la qualité de l'air intérieur</p> <p>Une formation des professionnels des services techniques et d'achat de la Communauté de communes travaillant dans les ERP (établissements recevant du public) pourrait être mise en place, pour les sensibiliser aux risques liés à l'utilisation de certains produits utilisés pour la construction, le bricolage, l'entretien... et aux bonnes pratiques dans le choix des produits pour les bâtiments gérés par les collectivités, mais aussi au bon usage au quotidien du bâtiment (aération etc...).</p> <p>La formation pourrait s'étendre aux professionnels travaillant au contact des jeunes enfants (multi-accueil, RAM, ...).</p> <p><i>Une sensibilisation dans les écoles via le prêt d'un indicateur CO2 pourrait également être envisagée ?</i></p> <p>2. Renforcer les mesures d'information plus spécifiquement sur l'exposition au radon :</p> <p>Informers les collectivités, certaines structures (accueillant du jeune public 0-6 ans et les femmes enceintes), les professionnels de santé sur le radon et ses risques pour la santé et les obligations réglementaires.</p>
Public cible	Personnel des services techniques des collectivités Personnel des structures accueillant du jeune public
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	ARS Communauté de communes Etablissements scolaires, structures recevant le jeune public (accueil périscolaire, de loisirs, crèches...) Maisons de santé pluridisciplinaires PMI – CAF Centre social
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS Achat d'un indicateur de CO2 ?
Calendrier prévisionnel	2019
Indicateurs de suivi	Nombre de professionnels sensibilisés sur la thématique « Air intérieur » par services concernés et par thèmes abordés.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 3.9 : Promouvoir la qualité de l'air intérieur auprès des habitants sur les Coëvrons	
Modalités d'action	<p>1. Informer le grand public sur les gestes à adopter pour une meilleure qualité de l'air intérieur et plus globalement sur le lien entre environnement et santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'informations - Informations dans le bulletin municipal <p>2. Renforcer les mesures d'information plus spécifiquement sur l'exposition au radon : Informer les habitants sur le radon, et les risques pour la santé et proposer des mesures pour lutter contre la présence du radon dans l'habitat, en lien avec les professionnels et les collectivités locales.</p>
Public cible	Grand Public
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	ARS Communauté de communes Experts de la thématique
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS / associations ressources
Calendrier prévisionnel	2019
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions d'information grand public organisées et lieu, nombre de participants. Nombre d'actions d'information menées autre que réunion.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 3.10 : Diffuser l'information sur les risques allergiques	
Modalités d'action	<p>1. Promouvoir la diffusion des alertes pollens éditées par Air Pays de Loire, provenant des pollinarius sentinelles et notamment de celui de Laval :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auprès des professionnels de santé, - Auprès des collectivités (dans les accueils des mairies, l'accueil des CCAS ...), - Auprès de la population. <p>L'objectif est de faire connaître ce dispositif.</p> <p>2. Des actions de sensibilisation des agents des collectivités (espace vert, entretien) à la thématique des plantes allergisantes pourraient être proposées pour limiter leur plantation et leur propagation. Se rapprocher des organismes de formation tels que le CNFPT pour voir si des formations spécifiques sur ces thématiques sont proposées en région.</p> <p>3. Des actions de sensibilisation et de lutte contre l'ambroisie, plante très allergisante seront à concevoir au cours du contrat. En effet, les Coëvrons sont limitrophes de la Sarthe où l'ambroisie est présente (notamment Sablé sur Sarthe).</p>
Public cible	Professionnels de santé Personnes allergiques Agents des collectivités
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur du CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Elus ARS AIR Pays de Loire
Moyens mobilisables / Sources de financement potentielles	Poste d'animateur CLS CNFPT pour les formations
Calendrier prévisionnel	2019
Indicateurs de suivi	<p>1. Informations réalisées sur la diffusion des alertes pollens, population ciblées...</p> <p>2. Formations des agents réalisées</p> <p>3. Déploiement d'actions pour lutter contre la prolifération d'ambroisie</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

AXE STRATÉGIQUE 4 : AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF GENERAL : AMÉLIORER LA SANTE MENTALE SUR LE TERRITOIRE

Objectif opérationnel	Développer une culture commune autour de la santé mentale
Rappel des constats/ Contexte	<p>La définition de la santé mentale est vaste, de multiples facteurs peuvent intervenir et participer au bien être psychique, la prise en charge des souffrances psychiques ne se restreint pas uniquement aux soins psychiatriques.</p> <p>Le diagnostic réalisé lors de l'élaboration de ce CLS fait apparaître des personnes en souffrance psychique sur le territoire parfois isolées et une insuffisance de détection et de repérage précoce de ces personnes. Il est évoqué des difficultés à les repérer par insuffisance de connaissances de la pathologie mais également à orienter ces personnes vers les structures, dispositifs ou professionnels adéquats par manque de connaissance des structures et de leurs missions.</p> <p>Les habitants font également part de difficultés à parler des problématiques autour de cette thématique de la santé mentale ou bien-être/mal-être psychique.</p> <p>Un diagnostic santé mentale est prévu à l'échelle de la Mayenne avec élaboration d'un Programme Territorial de Santé Mentale (PTSM) pour 2019. Il permettra d'affiner les besoins et ressources existantes.</p> <p>Dans le cadre du présent CLS, les actions proposées dans le champ de la santé mentale seront à articuler par la suite avec ce PTSM.</p>

Action 4.1 : Identifier les acteurs / les ressources / les actions en santé mentale présents sur le territoire	
Modalités d'actions	Afin de mieux repérer les ressources mobilisables sur le territoire, il s'agira de réaliser un répertoire des acteurs, des structures et des actions existantes sur le territoire avec diffusion des informations selon des modalités adaptées (annuaire des professionnels sous forme de livret ou cartographique, plaquette d'information, site internet...) et fonction du public visé (professionnels de santé, professionnels médico-sociaux, travailleurs sociaux, élus, usagers...).
Public cible	Les acteurs concernés par la santé mentale Les personnes souffrant de troubles psychiques ou pathologie mentale
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	L'ensemble des acteurs de différents secteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Du soin : le SPAL (hospitalisations, CMP), les professionnels libéraux - Social : conseil départemental, CCAS, centres sociaux - Médico-social : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) - Associatif : GEIST, Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), EDI - Du logement : bailleurs - Des addictions Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) - Judiciaire : service de protection judiciaire, gendarmerie, police municipale - Groupes constitués : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), REC, Groupe de Prévention Suicide (GPS).... - Représentants des familles : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	
Calendrier prévisionnel	2019/2020
Indicateurs de suivi	Création effective du répertoire. Type d'outil créé, modalité de diffusion
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Cette action devra tenir compte du diagnostic départemental en santé mentale et PTSM réalisés en 2018. La complexité de l'offre et la limite de définition du champ de la santé mentale peuvent constituer une difficulté de création d'un tel répertoire.

Action 4.2 : Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale	
Modalités d'actions	<p>L'objectif poursuivi en sensibilisant les acteurs du territoire autour de la question de la santé mentale vise à monter le niveau de connaissance de l'ensemble des acteurs au contact de personnes susceptibles de souffrir d'un trouble psychique.</p> <p>Des temps d'échanges de pratiques seront organisés avec interventions et présentations mutuelles des personnes ressources du territoire (rôle, missions, compétences de chacun) permettant de mieux se connaître et faciliter le recours aux structures adéquates.</p> <p>Des temps de formations pourront être proposés selon les besoins exprimés sur des thématiques précises (ex : admissions en soins psychiatriques...).</p>
Public cible	Les acteurs concernés par la santé mentale
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	L'ensemble des acteurs cités dans la précédente fiche (cf 4.1.)
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	
Calendrier prévisionnel	2019/2020
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de temps d'échanges de pratiques réalisés et nombre de professionnels participant par profil.</p> <p>Formations mises en place, type et nombre de professionnels participant par profil.</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Cette action devra tenir compte du diagnostic départemental en santé mentale et PTSM réalisés en 2018

OBJECTIF GENERAL : AMELIORER LA SANTE MENTALE SUR LE TERRITOIRE

Objectif opérationnel :	Améliorer la coordination des acteurs dans le champ de la santé mentale
Rappel des constats/ Contexte	<p>Une fois les actions des 2 précédentes fiches mises en œuvre et l'interconnaissance des acteurs du territoire en santé mentale améliorée, il s'agira de travailler la coordination des acteurs et des prises en charge facilitant le repérage, l'orientation et les prises en charge des personnes atteintes de pathologies mentales et / ou en souffrance psychique.</p> <p>En effet, le diagnostic fait apparaître des personnes en souffrance psychique sur le territoire parfois isolées et une insuffisance de détection et de repérage précoce de ces personnes.</p> <p>Il est également fait état de délais allongés pour une prise en charge adaptée (notamment en pédopsychiatrie) et une insuffisance d'articulation et de coordination entre les acteurs dans le suivi des prises en charge ou lors d'une décompensation aiguë du fait d'une insuffisance de professionnels.</p> <p>Ceci témoigne du manque d'articulation entre les professionnels susceptibles de prendre en charge une personne en souffrance psychique.</p> <p>Il existe cependant différents temps de « concertation » sur tout ou une partie du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un groupe « commission santé mentale et logement » sur la ville d'Evron- tous les 2 mois le CMP et le Conseil Départemental se réunissent au sujet des bénéficiaires du RSA ;- une MSP a mis en place des réunions de coordination entre libéraux et le CMP ;- le CSAPA met en place des ateliers sur des cas complexes anonymes afin de travailler les parcours. <p>Par ailleurs, le territoire présente une surmortalité par suicide par rapport aux données nationales de référence.</p> <p>Il est parfois difficile de prévenir le suicide ou de repérer les personnes à risque, les signes avant le passage à l'acte étant difficiles à déceler.</p> <p>Un Groupe de Prévention du Suicide, piloté par le Nymphéa, organise des temps de rencontre entre les acteurs du territoire, et des temps de rencontres dédiés aux habitants.</p> <p>La MSA met en œuvre depuis 2011 un plan de prévention du suicide dans le monde agricole, notamment par la mise en place d'un dispositif d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse et le développement d'actions de formation et d'information (pour les intervenants MSA, les élus et les partenaires).</p> <p>L'ARS organise également des formations en direction des professionnels de santé sur le repérage de la crise suicidaire.</p>

Action 4.3 : Mettre en place une « commission santé mentale et logement » sur tout le territoire

Modalités d'actions	<p>Le groupe « commission santé mentale et logement » est constitué sur la ville d'Evron par Mayenne Habitat, le Conseil Départemental et le CCAS d'Evron. Sa finalité actuellement est de travailler le « bien vivre ensemble » et d'animer une « commission des situations complexes dans le logement » autour de situations individuelles complexes.</p> <p>Il s'agira de réfléchir à son extension sur l'ensemble des secteurs (pôles secondaires) de la Communauté de communes.</p> <p>Le lien et la coexistence des commissions existantes sur le territoire seront à réfléchir : la question de leur inclusion dans un seul dispositif à terme est posée. Ce dispositif permettrait de discuter de situations individuelles complexes et multifactorielles et non pas seulement centrées autour de la question du logement, dont un des facteurs serait une maladie psychique ou un trouble mental. La question de la place des soignants dans ces commissions logement ou le retour qu'il leur en est fait peut se poser.</p>
Public cible	Les personnes souffrant de troubles psychiques ou pathologie mentale
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	CCAS ou Conseil départemental
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Communauté de communes Bailleur
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	Budget constant
Calendrier prévisionnel	A partir de 2019
Indicateurs de suivi	Evaluation de la commission : déploiement sur le territoire, nombre de situations discutées, nombre et profil des professionnels présents, suivi des situations Cartographie des situations traitées
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Eviter de multiplier les instances de concertation sur le territoire afin d'éviter de multiplier la sollicitation de certains acteurs

Action 4.4 : Relayer la semaine d'information sur la santé mentale	
Modalités d'actions	<p>La Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) est une semaine qui a lieu tous les ans en mars partout en France, ouverte à tous, grand public et professionnels. C'est un moment privilégié pour informer et s'informer sur la santé mentale.</p> <p>Sur le territoire, pourraient être organisées des conférences, des temps d'échanges, de partage, des expositions, des cinés-débats... autour des questions de santé mentale et troubles psychiatriques pour mieux les faire connaître, déstigmatiser et participer à la connaissance des lieux et modes de prises en charge sur le territoire avec la participation d'usagers, de patients, de proches, d'élus et de professionnels de psychiatrie.</p> <p>C'est également l'occasion de faire connaître les structures ou dispositifs existants sur le territoire tels que les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), le Réseau d'Ecoute des Coëvrans, le Groupe Prévention Suicide...</p>
Public cible	<p>Les acteurs concernés par la santé mentale</p> <p>Les personnes souffrant de troubles psychiques ou pathologie mentale</p>
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	<p>L'ensemble des acteurs de différents secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du soin : le SPAL (hospitalisations, CMP), les professionnels libéraux - Social : conseil départemental, CCAS, centres sociaux - Médico-social : SAMSAH, SAVS - Associatif : GEM, EDI - Du logement : bailleurs - Des addictions CSAPA, ANPAA - Judiciaire : service de protection judiciaire, gendarmerie, police municipale - Groupes constitués : CLSPD, REC, GPS.... - Représentants des familles : UNAFAM
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	
Calendrier prévisionnel	2019
Indicateurs de suivi	Nombre d'évènements mis en place à l'occasion de la semaine d'information, public ciblé, nombre de participants (professionnels et habitants).
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 4.5 : Poursuivre les actions relatives à la prévention du suicide

<p>Modalités d'actions</p>	<p>Il s'agira de poursuivre les actions existantes participant à la prévention du suicide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de relais susceptibles de repérer des personnes fragiles à risque suicidaire. Promouvoir auprès des professionnels de santé, des acteurs santé du territoire, des élus, les formations au repérage de la crise suicidaire proposées par l'ARS, la MSA. - Pérenniser les cafés-rencontres et forums organisés sur le territoire <p>Le Groupe Prévention du Suicide (GPS), collectif de bénévoles, mobilise les acteurs et élus d'un territoire autour de la question du suicide pour favoriser la mise en réseau et la collaboration entre acteurs. Il anime, sur Evron, des cafés rencontres (3/an), des forums, et organise des formations à l'écoute de la personne pour ses bénévoles.</p> <p>Le CLS pourrait être l'occasion de sensibiliser l'ensemble des élus de la Communauté de communes sur le sujet et étendre les actions du GPS hors Evron et mobiliser l'ensemble des professionnels et volontaires sur le sujet.</p>
<p>Public cible</p>	<p>Elus, professionnels</p>
<p>Territoire</p>	<p>Communauté de communes</p>
<p>Pilotes de l'action</p>	<p>1. Animateur CLS 2. Nymphéa</p>
<p>Partenariats / Acteurs à mobiliser</p>	<p>ARS UNAFAM CMP MSA</p>
<p>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</p>	<p>Appel à projet ARS. Financement MSA.</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>En continu sur la durée du CLS</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre et fonction des personnes formées Nombre de rencontres réalisées, nombre de participants, origine des participants...</p>
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</p>	<p>Trouver des relais sur les autres communes sera un préalable au déploiement des actions hors Evron.</p>

AXE TRANSVERSAL : AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES DE SANTE

OBJECTIF GENERAL : AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ACTEURS ET DES USAGERS

Objectif opérationnel	Rendre lisible l'offre en santé et en prévention
Rappel des constats/ Contexte	De nombreux acteurs et structures œuvrent dans le champ de la santé (au sens large) sur le territoire. Les professionnels eux-mêmes ne se connaissent pas tous

Action 5.1 : Développer et créer des supports de communication adaptés à destination des professionnels et du grand public	
Modalités d'actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. La création de plusieurs documents d'information sont prévus dans le cadre de ce CLS, il s'agira pour l'animateur CLS d'assurer la diffusion d'information autour de ces différents outils créés auprès des publics ciblés (professionnels ou usagers) afin d'en assurer l'utilisation. Il pourra également s'agir, pour l'animateur CLS d'être le relais auprès du service communication afin de faciliter la mise à jour du site Internet (présentation des acteurs du territoire) 2. Un outil type newsletter par exemple pourra être mis en place pour permettre de promouvoir les actions santé se déroulant sur le territoire tout au long de l'année. Chaque acteur pourra communiquer sur son actualité et ainsi la diffuser.
Public cible	Population du territoire Professionnels de santé et acteurs de la prévention et de la promotion de la santé.
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	L'ensemble des acteurs santé du territoire
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	Service communication de la Communauté de communes
Calendrier prévisionnel	2019
Indicateurs de suivi	Diffusion de supports d'information créés (nombre). Mise en place de l'outil newsletter, nombre de consultations web.
Points de vigilance risques identifiés, difficultés préalables à lever...	Des liens seront à faire entre les différents outils et guide d'information créés dans le cadre de ce CLS.

OBJECTIF GENERAL : AMELIORER L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES DE SANTE

Objectifs opérationnels	Proposer des modes de transport permettant à ceux n'en disposant pas de se rendre à leurs rendez-vous Rompre l'isolement
Rappel des constats/ Contexte	<p>Une vigilance pour l'accès aux services de santé du territoire est à maintenir pour certains publics : les jeunes, les personnes âgées pour leur maintien à domicile, les personnes vulnérables, les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer.</p> <p>En effet, des personnes isolées sur le territoire font part de difficultés d'accès à certains services ou professionnels de santé présents sur le territoire ou en dehors par manque de moyen de transport propre ou difficultés pour accéder à certains transports (financières, difficultés à se déplacer pour les personnes âgées, manque de connaissance, frein lié à l'isolement social...).</p> <p>Les jeunes ont fait également part de difficultés, quand ils habitent en milieu rural, à se rendre aux structures leur étant destinées et centrées sur Evron.</p> <p>Les difficultés de mobilité ont des répercussions directes sur la santé (accès aux services médicaux et paramédicaux), mais également indirectes avec un moindre accès à d'autres services (sociaux, culturels, sportifs, loisirs, emploi, ...).</p> <p>En effet, le diagnostic a mis en avant que certaines structures n'ont plus de permanence sur la CC (pôle emploi, MSA, CAF...).</p> <p>Les habitants doivent se rendre sur Laval, Mayenne ou plus loin pour certains spécialistes (Nantes, en Sarthe...). Il n'y a pas de médecin du 2nd recours sur le territoire.</p> <p>Certains transports sont proposés par différentes structures :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le minibus sur la ville d'Evron,- Le petit Pégase du Conseil Départemental,- L'association Reso'Ap met en relation des personnes avec des bénévoles pour les véhiculer. <p>La Corne d'Abondance propose l'accompagnement des personnes à des rendez-vous en utilisant le Petit Pégase ou le covoiturage.</p> <p>Des initiatives locales ont été mises en place (utilisation des transports scolaires pour de jeunes travailleurs pour se rendre sur leur lieu de travail) et d'autres abandonnées (tentative de mise à disposition d'un transport à partir de Bais, finalement peu utilisé).</p>

Action 5.2 : Faire connaître les dispositifs de transport existants	
Modalités d'actions	Promouvoir les services mis en place par différentes structures (ville d'Evron, conseil départemental, Réso'Ap...) via les outils de communication déjà en place sur la Communauté de communes (bulletins municipaux, intercommunal, outil créé par le Conseil de Développement) ou ceux plus spécifiques santé créés dans le cadre du CLS afin de mieux faire connaître les dispositifs existants et leurs conditions d'utilisation.
Public cible	Population du territoire Publics spécifiques cités (les jeunes, les personnes âgées pour leur maintien à domicile, les personnes vulnérables, les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer)
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Ville d'Evron, notamment Trait d'Union et CCAS Conseil départemental Réso'Ap Communes, service jeunesse, MSAP
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	
Calendrier prévisionnel	2019
Indicateurs de suivi	Outils utilisés ou mis en place pour améliorer la connaissance Fréquentation des services proposés
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 5.3 : Continuer l'évaluation des besoins de transport et contribuer à faire évoluer les réponses	
Modalités d'actions	Evaluer si certains secteurs de la Communauté de communes ne sont pas couverts par les services de transport existants aujourd'hui et où des besoins existent pour envisager la mise en place de transport de type solidaire. Evaluer si certains publics spécifiques ont des difficultés d'accès.
Public cible	Population du territoire Publics spécifiques cités (les jeunes, les personnes âgées pour leur maintien à domicile, les personnes vulnérables, les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer)
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	Animateur CLS
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Conseil départemental Communes et Communauté de communes, CCAS, services jeunesse et sport
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	
Calendrier prévisionnel	2019
Indicateurs de suivi	Evaluation des besoins réalisés Préconisations proposées et réalisées
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Action 5.4 : Poursuivre l'accompagnement des personnes vulnérables	
Modalités d'actions	Poursuivre l'accompagnement des personnes vulnérables pour se rendre à certains rendez-vous soit en les aidant à se préparer à leur rendez-vous, soit en les accompagnant physiquement si cela est possible.
Public cible	Personnes en situation de précarité
Territoire	Communauté de communes
Pilote de l'action	EDI la Corne d'Abondance
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Centre social le Trait d'Union Maison des solidarités CCAS MSAP
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	
Calendrier prévisionnel	2018
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes accompagnées.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...	

Annexe 4 : Glossaire des sigles

ACM	Accueil Collectif de Mineurs
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AJ	Accueil de Jour
ALD	Affection de Longue Durée
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APMSL	Association des Pôles et Maisons de Santé Libéraux
ARS	Agence Régionale de Santé
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les usagers de Drogue
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CD	Conseil Départemental
CH	Centre Hospitalier
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIAP	Comité d'Intégration des Acteurs
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
CLS	Contrat Local de Santé
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMEI	Conseiller Médical en Environnement Intérieur
CMP	Centre Médico-Psychologique
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPAM	Caisse Primaire D'Assurance Maladie
C POM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DNB	Diplôme National du Brevet
EDI	Espace de Découverte et d'Initiative
EHPA	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ELSA	Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie
EMA	Équipe Mobile en Addictologie
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESA	Équipe de Soins Alzheimer
ESMS	Etablissements et Services Médico-Sociaux
ETP	Education Thérapeutique du Patient
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire
EM	Groupe d'Entraide Mutuelle
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
GPS	Groupe de Prévention Suicide
HAD	Hospitalisation A Domicile

HT	Hébergement Temporaire
IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration
OSCARS	Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé
PA	Personne Agée
PAERPA	Personne Agée En Risque de Perte d'Autonomie
PASA	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
PIG	Programme d'Intérêt Général
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMSP	Projet Médical Soignant Partagé
PPPI	Parc Privé Potentiellement Indigne
PRS	Projet Régional de Santé
PTSM	Programme Territorial de Santé Mentale
RAM	Relais Assistantes Maternelles
REC	Réseau Ecoute des Coévrons
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SASPAS	Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SPAL	Service de Psychiatrie Adulte Lavallois
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
SVET	Syndicat à Vocation Économique et Touristique
UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
UPAD	Unité pour Personnes Agées Désorientées
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé